

**Arrêté du 16 novembre 2018 portant autorisation
de participation à l'expérimentation de
l'administration par les pharmaciens du vaccin
contre la grippe saisonnière**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret n°2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu la décision du 3 septembre 2018 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature,

Considérant que la région Nouvelle-Aquitaine est retenue pour conduire l'expérimentation sur son territoire ;

Considérant la complétude des dossiers de demande d'autorisation composée d'une attestation de conformité à un cahier des charges, relatif aux conditions techniques à respecter, dont le contenu est fixé par l'arrêté du 10 mai 2017 et d'un document attestant la validation d'une formation délivrée par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par l'arrêté suscité ;

Considérant les avis reçus des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 :

Les pharmaciens, dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté, sont autorisés à participer à l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes mentionnées à l'article 3 de l'arrêté du 10 mai 2017 susvisé.

Article 2 :

La liste des pharmaciens autorisés est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 :

L'autorisation est accordée dans la limite de la durée de l'expérimentation.

Article 4 :

Tout pharmacien ne souhaitant plus participer à l'expérimentation en informe sans délai l'agence régionale de santé.

Article 5 :

Le pharmacien participant à l'expérimentation se conforme aux dispositions du décret n°2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière et des textes pris pour son application.

En cas de manquement du pharmacien aux dispositions précitées, l'autorisation peut être retirée après que le pharmacien concerné a été mis en mesure de présenter préalablement ses observations écrites ou orales au directeur général de l'ARS. Le directeur général de l'agence régionale de santé informe du retrait de l'autorisation le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

Article 6 :

Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n°2017-985 du 10 mai 2017.

Article 7 :

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des solidarités et de la santé ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et transmis aux conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 16 novembre 2018

P/Le Directeur de la santé publique
Par délégation
La responsable du pôle qualité,
sécurité des soins, des accompagnements
et des produits de santé



Aurélie GUILLOUT

**LISTE DES PHARMACIENS AUTORISÉS POUR L'EXPERIMENTATION DE L'ADMINISTRATION DU VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE
EN NOUVELLE-AQUITAINE
ANNEXE A L'ARRETE DU 16 NOVEMBRE 2018**

NOM ET PRENOM DU PHARMACIEN	TITULAIRE OU ADJOINT	N°IPPS	RAISON SOCIALE	COMPLEMENT DE RAISON SOCIALE	N° VOIE	VOIE	NOM DE VOIE	CODE POSTAL	VILLE
CHARENTE									
BOURDIER Célia	Adjoint	10101451820	PHARMACIE DE BOËME	PHARMACIE DE BOËME	2	PL	DE LA GARE	16440	MOUTHIERS SUR BOËME
GOURSAUD Antoine	Adjoint	10100853901	PHARMACIE DE VILLEMENT	PHARMACIE DE VILLEMENT	1905	RTE	DE GOND PONTouvre	16600	RUELLE SUR TOLVRE
PIERREY Vincent	Titulaire	10000736529	PHARMACIE DU GABUT		10	QU	DE LA GEORGETTE	17000	LA ROCHELLE
DORDOGNE									
REIX-ASSIER Valérie	Titulaire	10001524478	PHARMACIE ASSIER - GEMELLI		52	R	NEUVE D'ARGENSON	24100	BERGERAC
GIRONDE									
CARPENTIER Violaine	Adjoint	10100318764	PHARMACIE GROS	PHARMACIE DU POUVALET		RTE	DE BORDEAUX	33250	PAUILLAC
LINKE Laura	Adjoint	10100448728	PHARMACIE LAGRAVE		2 ter	RUE	DE LA GARE	33990	HOURTIN
MOIRET Muriel	Adjoint	10004368378	PHARMACIE THURIN-LATOUCHE	PHARMACIE DU MILAN	4	RUE	DU LAVOIR	33650	SAINT-MEDARD-D'EYRANS
RAPENNE Guillemette	Adjoint	10101429958	PHARMACIE LAGRAVE		2 ter	RUE	DE LA GARE	33990	HOURTIN
VALET Bruno	Titulaire	10001539179	PHARMACIE VALET		78	AV	CHARLES DE GAULLE	33260	LA TESTE-DE-BUCH
LANDES									
DUMERCO Marie-Hélène	Titulaire	10001556488	PHARMACIE DUMERCO		206	R	ALSACE LORRAINE	40300	PEYREHORADE
DUMERCO Sophie	Titulaire	10100374494	PHARMACIE DUMERCO		206	R	ALSACE LORRAINE	40300	PEYREHORADE
PYRENEES-ATLANTIQUES									
ARTIGUSSE Nancy	Adjoint	10100056935	PHARMACIE RIGEADE	PHARMACIE LAFAYETTE MERMOZ	74	AV	DIDIER DAURAT	64000	PAU
BENDOIRO ORMAECHEA-GARCIA Maria-Juncal	Adjoint	10004149844	PHARMACIE GARRIGOU	PHARMACIE FRANCO ESPAGNOLE	2	R	DU PORT	64701	HENDAYE
FABRE Romain	Titulaire	10100138808	PHARMACIE FABRE		25	AV	DE VERDUN	64200	BUARRITZ
GALLOT Anne-Marie	Titulaire	10001576627	PHARMACIE GALLOT ET PERCHICOT			PL	CHARLES DE GAULLE	64120	SAINT-PALAIS
PERCHICOT Béatrice	Titulaire	10001576635	PHARMACIE GALLOT ET PERCHICOT			PL	CHARLES DE GAULLE	64120	SAINT-PALAIS
SOULE SUSBIELLE-CAMBON Vivianne	Adjoint	10001581882	PHARMACIE CHEVALIER		18	AV	DE JALDAY	64500	SAINT-JEAN DE LUZ
VIENNE									
GERMANEAU-BACHELLERIE Nathalie	Adjoint	10000838317	PHARMACIE JONQUILLE-VALLEE	SELAR JONQUILLE-VALLEE	8 B	R	DE LA CADOUJE	86240	SMARVES
MECHAIN Brigitte	Adjoint	10001505121	PHARMACIE HAYEZ	PHARMACIE BOURBON	44	R	BOURBON	86100	CHATELERAULT